



CAISSE RÉGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE

**TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UNE FIRME POUR
L'ACQUISITION DE SOLUTIONS DE SECURITE INFORMATIQUE DE LA CRRH-
UEMOA**

Janvier 2025

I. Présentation de la CRRH-UEMOA

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (CRRH-UEMOA) est un établissement financier de crédit créé le 16 juillet 2010, et ayant pour objet social de :

- Refinancer les prêts au logement consentis par les banques ainsi que les institutions de microfinance à leurs clientèles de particuliers basés dans les huit pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Togo, Guinée Bissau) ;
- D'émettre des obligations sur les marchés financiers et de mobiliser des ressources auprès des partenaires au développement afin de refinancer les banques ;
- Et généralement, en partenariat avec d'autres institutions, de proposer des financements alternatifs, tels que des titrisations, et des solutions de garanties.

Le capital de la CRRH-UEMOA au 30 juin 2024 est de 12 089 M FCFA. Son actionnariat compte cinquante-huit banques commerciales réparties dans les huit pays de l'UEMOA, trois institutions régionales de financement du développement (la Banque Ouest Africaine de Développement -BOAD, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO -BIDC, et la Banque de Développement Shelter Afrique). La Société Financière Internationale (SFI ou IFC), filiale de la Banque Mondiale en charge du financement du secteur privé, est également actionnaire de la CRRH-UEMOA.

La CRRH-UEMOA a démarré ses activités opérationnelles le 16 juillet 2012. Au 31 décembre 2023, la CRRH-UEMOA a mobilisé un total de 415 milliards de FCFA pour le refinancement des portefeuilles de prêts à l'habitat des banques et institutions de microfinance dans les huit pays de l'UEMOA.

En 2017, la CRRH-UEMOA a démarré le refinancement de prêts aux logements sociaux sur ressources concessionnelles mobilisées auprès de partenaires au développement. Le montant de ses interventions dans ce cadre s'élève, à date, à 85 Mds FCFA.

Le total bilan de la CRRH-UEMOA au 30 juin 2024 est de 300 milliards de FCFA.

Basée à Lomé (Togo), la CRRH-UEMOA jouit d'un Accord de siège avec la République Togolaise qui lui accorde les privilèges et immunités reconnus aux organisations diplomatiques établies au Togo. Dans ce cadre, elle est exemptée d'impôts et taxes sur toutes les prestations et acquisitions de biens et services.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la CRRH-UEMOA, www.crrhuemoa.org.

II. Objectifs de la mission

L'objet de cette consultation est d'installer la solution de proxy SQUID et de fournir la licence de la solution BREACHSENSE sur le système d'information de la CRRH-UEMOA.

III. Description des fonctionnalités de la solution SQUID

La solution SQUID on-premise doit offrir les fonctionnalités suivantes :

- **Cache des contenus web** : Réduit la bande passante en stockant localement les contenus fréquemment demandés, améliorant ainsi les temps de réponse pour les utilisateurs ;
- **Contrôle des accès** : Gère et restreint les accès des utilisateurs aux ressources web en appliquant des politiques d'accès (par adresse IP, plage horaire, etc.) ;
- **Sécurité** : Protège le réseau interne en agissant comme un intermédiaire entre les utilisateurs et Internet, empêchant l'accès direct aux ressources internes ;
- **Surveillance et reporting** : Permet de surveiller et de journaliser les activités des utilisateurs, fournissant des rapports utiles pour l'analyse et la conformité.
- **Optimisation de la bande passante** : Réduit les coûts et la charge du réseau en minimisant les requêtes externes grâce au cache.
- **Filtrage des contenus** : Bloque ou autorise l'accès à certains sites ou types de contenus pour respecter les politiques internes

IV. Spécifications techniques de la solution à proposer

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES	
Solution de proxy	
Type d'Appliance	Virtuelle et on-premise
Nombre d'utilisateur	50

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES	
Licence breachsense	
Validité	12 mois

V. SERVICES CONNEXES

Les prestations incluent tous les services après-vente pour une meilleure prise en charge de la solution.

La CRRH-UEMOA confie à l'entreprise la sécurisation et le contrôle du système d'informations selon les termes définies dans ce cahier des charges. Il appartient à l'entreprise d'identifier les équipements dont elle aura besoin pour la bonne exécution de la prestation.

En plus de la livraison de la solution, l'entreprise en charge du marché assurera les services suivants :

- Installation et configuration du proxy sur l'infrastructure de CRRH-UEMOA ;
- Transfert de compétences aux administrateurs pour la prise en main de la solution (03 personnes). ;
- Maintenance des solutions.

VI. Livrables

- Support d'utilisation de la solution SQUID et licence BREACHSENSE

VII. DUREE DE LA MISSION

- La durée de réalisation de la mission est de dix (10) jours calendaires ; le consultant est invité à proposer un chronogramme détaillé de la réalisation de la mission.
- La mission devra démarrer cinq (05) jours ouvrables au plus tard après notification ;

VIII. Profil du consultant

L'entreprise en charge du présent marché doit :

- Avoir au moins cinq (05) ans dans le domaine informatique ;
- Avoir effectué au moins deux (02) missions d'installation d'application sous linux, attestations de services rendus à l'appui ;
- Mettre à disposition une équipe technique qualifiée dans la réalisation de la prestation. Le personnel doit être composé à minima de :
 - Un (01) chef de projet, Ingénieur en réseaux et télécommunication ou équivalent, de niveau BAC + 5 minimum, certifié PMP et d'une certification en sécurité IT, ayant au moins cinq (05) années d'expériences)
 - Un Ingénieur linux, niveau BAC + 5 en informatique, ayant une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine des logiciels libre, certifié LPI-3 (Core et Security), LPI-3 Mixed , RHCE ou Red Hat Certified Specialist in Security.

Les propositions technique et financière de ce dossier d'appel d'offre devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : consultant-it@CRRHUEMOA.ORG au plus tard le 7 février 2025 à 11H.

IX. Clause de confidentialité

Le soumissionnaire reconnaît le caractère confidentiel de toutes les informations, transmises dans le présent appel d'offres par la CRRH-UEMOA.

En conséquence, il s'engage à ne pas divulguer les informations, à ne les utiliser que dans le cadre de l'objet de l'appel d'offres, et à ne transmettre celles-ci qu'aux membres de son personnel, et/ou à ses dirigeants, administrateurs, aux membres du personnel d'une société de son groupe, à l'un quelconque de ses conseils financiers, conseils juridiques, auditeurs, ou tout autre mandataire, agent ou représentant à la condition expresse qu'il ait besoin de les connaître. Dans un tel cas, la Partie qui communique l'information à un éventuel tiers autorisé tel que mentionné ci-dessus se porte garant du respect de la confidentialité par ledit tiers.

Sous peine d'engager sa responsabilité, le Soumissionnaire s'interdit de communiquer, directement ou indirectement ou de permettre à l'un quelconque de ses employés, sous-traitants dûment autorisés de communiquer, de telles informations à un tiers sans l'accord préalable écrit de la CRRH-UEMOA.

La présente obligation de confidentialité ne s'appliquera pas à la Partie des informations : (i) accessible au public à la date de sa communication par une Partie à l'autre, ou qui viendrait à l'être postérieurement à cette date et sans faute de la Partie réceptrice; ou (ii) déjà connue de la Partie réceptrice au moment de sa communication par l'autre Partie, ou (iii) transmise à la Partie réceptrice avec dispense expresse d'obligation de confidentialité; ou (iv) fournie à la Partie réceptrice sans obligation de confidentialité par un tiers la détenant légitimement; ou (v) obtenue par la Partie réceptrice par des développements internes indépendants entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès aux informations ; (vi) aux informations nécessaires aux transferts de compétence.

La présente obligation de confidentialité restera en vigueur durant la présente consultation et pendant deux (02) années après la clôture de la présente consultation.

X. AVERTISSEMENTS

Les soumissionnaires dont les offres n'auraient pas été retenues, seront avisés en temps opportun sans aucune obligation de justification de la part de la CRRH-UEMOA, quant au soumissionnaire retenu ni aux critères de décision.

La CRRH-UEMOA se réserve le droit de sursoir à la consultation à tout moment s'en avoir à le justifier aux prestataires.